



Assistantes Sociales et Assistants Sociaux de l'Éducation nationale

Octobre 2015



François Hollande et son Premier ministre Manuel Valls viennent d'envoyer un signal très clair aux Français-es et à tous ceux et toutes celles, dont la CGT, qui demandent un changement de politique afin de prendre en compte l'urgence sociale dans laquelle se trouve un trop grand nombre de nos concitoyen-nes.

La poursuite, l'accentuation, la généralisation des politiques d'austérité et l'entreprise de démolition systématique de toute l'action publique n'auront pas été démenties par l'organisation d'une conférence dite sociale !

Nos professions, avec nos maigres traitements, subissent de plein fouet la baisse du pouvoir d'achat et le gel du point d'indice dans la Fonction publique sans précédent !

Le président de la République assume pleinement sa politique libérale et les cadeaux au patronat sans aucune contrepartie ! Le Premier ministre, acclamé aux universités d'été du MEDEF, entend "s'attaquer à la simplification du code du travail", son nouveau ministre de l'Économie E. Macron se déclarant lui favorable à déroger aux 35 heures...

Le candidat Hollande lors de la campagne électorale de 2012 n'a jamais mis en débat cette orientation libérale qu'il est en train d'imposer au pays.

Dans un tel contexte, la poursuite et la multiplication de mobilisations sous des formes multiples ainsi que l'élaboration et la mise en débat de propositions et de revendications alternatives aux politiques proposées sont indispensables.

Plus que jamais à la CGT nous devons poursuivre une démarche porteuse d'alternatives en construisant, ensemble, le rapport de force nécessaire pour imposer un changement de politique en faveur de tous et toutes les salarié-es.

*Magali Giorgetti
Responsable nationale des Personnels AS*

Lors des dernières élections professionnelles de décembre 2014, vous avez porté votre confiance sur la CGT.

Ainsi, la CGT Éduc'action obtient un siège à la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) et également au Comité Technique Ministériel (CTM), ce qui lui permet de rester représentative au niveau national.

Vos élus CAPN CGT Éduc'action :

- **Magali Giorgetti, titulaire,**
- **Marie-Dominique Lefranc, suppléante.**

Sommaire :

Édito

p. 2 - Reconnaissance statutaire cat. A

- Circulaire des missions

p. 3 - Travail social

- Rentrée universitaire

p. 4 - RIFSEEP

- Service social du personnel

- Bulletin de syndicalisation

► La reconnaissance statutaire catégorie A... c'est maintenant !

Depuis 1991, les travailleurs-ses sociaux-ales revendiquent pour la reconnaissance de leurs métiers et l'évolution des métiers du niveau III (Assistant-es sociaux-ales, Éducateurs-trices spécialisé-es et Éducateurs-trices techniques, Conseillers-ères en économie sociale et familiale, Éducateurs-trices de jeunes enfants, ...) au niveau licence, ce qui se traduirait par la catégorie A type dans la Fonction publique et par un statut cadre dans le secteur privé.

Le gouvernement et son Premier ministre envisagent cette reconnaissance à partir d'une négociation globale dans la Fonction publique sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR).

Ils entendent organiser la revalorisation des filières sociales au nom de l'égalité Femme-Homme. La féminisation de nos métiers s'étant accompagnée de salaires très inférieurs à ceux des corps masculins.

Ce même gouvernement voulait nous faire admettre l'idée que cette revalorisation était entre les mains des organisations syndicales, qui devaient signer l'accord PPCR dans la Fonction publique pour que la reconnaissance soit effective ! **Cela n'est ni plus ni moins que du chantage...**

Ainsi, à l'issue de la consultation menée par les organisations de la CGT, celles-ci ont pris la décision de ne pas signer le protocole d'accord issue de la négociation portant sur les PPCR.

Il faut rappeler que la négociation s'est ouverte dans un contexte marqué par la politique d'austérité du gouvernement, caractérisée dans la Fonction publique par le gel de la valeur du point d'indice, les suppressions d'emplois, les réformes territoriale et hospitalière synonymes de coupes dans les budgets.

Tout en contestant radicalement cette politique, la CGT, assumant pleinement sa démarche revendicative liant propositions, négociations et luttes, s'est investie pleinement et activement dans les discussions sur PPCR.

Dans leur majorité, les réunions de consultation organisées par la CGT ont exprimé la volonté de ne pas signer ce protocole compte tenu de ses fortes insuffisances.

Le processus envisagé pour la filière sociale est très incertain et n'est pas celui que veulent les professionnels. Oui, il peut y avoir rapidement une reconnaissance au niveau licence pour certains métiers. Depuis septembre 2013, les dispositifs de formation des bac + 3 ont été mis en crédits européens à hauteur de 180 ECTS (licence). Cette disposition a été adoptée avec la préconisation d'un tronc commun d'un maximum de 30 % du temps de formation entre les différentes formations, favorisant ainsi le développement d'une culture commune avec un socle commun de compétences. Cela devrait suffire.

Or, la refonte de la formation telle qu'elle est envisagée par le gouvernement vise bien, sous couvert d'une harmonisation et d'un décloisonnement des disciplines, à la création d'un métier unique de travailleur-se social-e mettant à mal les spécificités de chacun des métiers sociaux existants, leur rôle complémentaire et les compétences et missions qu'ils recouvrent.

De plus cela n'implique pas la reconnaissance financière qui, elle, est prévue à partir de 2018, c'est-à-dire renvoyée à la bonne volonté d'un futur gouvernement qui pourra encore reporter au nom de priorités nouvelles ou de contraintes budgétaires...

► Circulaire des missions : silence insupportable du ministère !

Même si la mobilisation nationale et intersyndicale des personnels sociaux de l'Éducation nationale du 27 avril 2015 a été à la hauteur de notre colère, le compte-rendu du Comité Technique Ministériel du 27 mai 2015, indique que les travaux concernant la circulaire des missions des personnels sociaux et de santé ne sont plus "en cours" mais que cette circulaire entrera en vigueur en 2015/2016.

Il y est également précisé que la dernière version de ladite circulaire a été soumise aux organisations syndicales à la date même du CTM alors que depuis le 29 janvier le chantier des métiers "Personnels sociaux et de santé" est bloqué. Nos revendications et multiples demandes d'audiences auprès du ministère sont depuis restées sans réponse.

Actuellement, même si la circulaire n'est pas publiée et même si la CGT Éduc'action partage la nécessité d'une intervention sociale dès le premier degré, nous exigeons plus que jamais l'attribution de moyens, en terme de création de postes notamment.

► Travail social : défendre les métiers sociaux !

Le 2 septembre 2015, Mme Bourguignon, députée du Pas-de-Calais et chargée de mission sur les suites des États Généraux du Travail Social, a rendu son rapport à M. Valls, qui a saisi l'occasion pour faire un discours démagogue et édulcoré.

Le Premier ministre se veut reconnaissant de notre expertise, de notre engagement, du manque de reconnaissance de notre profession et de notre mal-être. S'il admet également que les dispositifs sociaux sont devenus "un maquis dense et ardu" et que nos missions se complexifient, il annonce cependant des volontés qui ne sauraient être cohérentes :

- la création, au sein du Conseil Supérieur du Travail Social, d'un groupe de travail pluridisciplinaire sur la question de la prévention des dérives radicales, mais rien sur la feuille de route relative à la Protection de l'Enfance,

- le rapprochement du travail social des autres sphères d'intervention publique, voire des délégations de compétence entre institutions,
- l'accès des travailleurs-ses sociaux-ales à la catégorie A, grâce à une réforme des qualifications et des formations diplômantes visant une harmonisation des formations, donc à la disparition pure et simple de notre DEASS,
- faire du travail social un champ de recherche universitaire à part entière pour, notamment, une meilleure connaissance et reconnaissance...

Il est à noter que M. le Premier ministre n'a eu aucun mot sur l'essence même de notre métier : l'éthique et la déontologie, ni même sur des améliorations de nos conditions de travail ou de créations postes.

À mille lieues de ce discours, dans leur lettre ouverte "Défendre les

métiers sociaux", enseignant-es universitaires, formateurs-trices et chercheurs-euses expliquent pourquoi ils/elles nous soutiennent, nous professionnel-les mais aussi formateurs-trices et étudiant-es qui résistons notamment à cette refondation de l'architecture des diplômés du social.

Revenant sur les travaux de la Commission Professionnelle Consultative qui a en charge cette refondation, ils/elles dénoncent :

- des propositions techniques face à une réalité caricaturée,
- une réponse rationnelle en termes d'organisation et pas en adéquation avec à nos attentes de construction de sens pour nos pratiques,
- une déprofessionnalisation profitant aux bénévoles et aux emplois précaires, une dérive vers un travail social libéral ne se référant plus aux valeurs de service public et de solidarité...

→ Pour la CGT, il ne s'agit pas de refonder le travail social mais de le reconnaître et de le valoriser.



► Rentrée universitaire : la CGT Educ'action dénonce des conditions calamiteuses...

Cette année, l'accueil des étudiant-es reste problématique au service social des CROUS.

En effet, les universités voient leurs effectifs augmentés de 65 000 étudiant-es sans aucun moyen supplémentaire (pas de création de postes d'enseignement, de personnel administratif, ouvrier et social).

Les amphis débordent, les TD sont pleins, les personnels ne peuvent assurer un accueil correct à tous-tes les étudiant-es.

Le coût de la vie étudiante augmente (1,1 %), les bourses n'ont été revalorisées que de 0,1 %. De plus en plus d'étudiant-es travaillent plus de 10 h par semaine, ce qui nuit à leurs études.

Les étudiant-es subissent des augmentations de loyer, du prix des repas servis dans les restaurants universitaires, des transports...

En France, seuls 25 % des étudiant-es perçoivent une bourse et 7 % bénéficient d'un logement en résidence universitaire. En 2014, le gouvernement s'était engagé sur la construction de 40 000 logements, il est urgent que les actions suivent.

M. Mandon, Secrétaire d'État à l'Enseignement Supérieur a annoncé que le gouvernement renonçait à prélever 100 000 € sur les fonds propres des universités ; les difficultés budgétaires des universités ne seront pas réglées pour autant.

La CGT Educ'action revendique que le gouvernement donne aux universités et au CROUS les moyens d'accueillir les étudiant-es décemment.



► RIFSEEP : une autre PFR ¹ en pire !

Le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel sape les piliers du statut général de la Fonction publique qui repose, d'une part sur la qualification et le concours et d'autre part, sur les droits et obligations du/de la fonctionnaire.

Ces piliers sont remplacés par l'individualisme, la concurrence et leurs cortèges d'inefficacité, de violence et de souffrance au travail. Il est bon de rappeler que le statut n'est en aucun cas un privilège accordé aux fonctionnaires. Porteur de droits et de devoirs, il constitue le socle d'une Fonction publique accessible à tous-tes.

La CGT s'oppose à ce glissement d'une Fonction publique de carrière vers une Fonction publique de missions et donc à la mise en place du salaire à la performance avec une modulation des indemnités. De ce fait, elle se positionne résolument contre le RIFSEEP.

C'est pourquoi, la CGT Educ'action revendique la suppression de toutes les primes et leur intégration dans les rémunérations.

¹ Prime de fonctions et de résultats



► Service social du personnel

La CGT dénonce des mesures trop lourdes pour un accès aux logements.

Depuis avril 2015, le contingent logement fonctionnaire de chaque département est aujourd'hui géré par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement.

Désormais, l'agent-e postule en ligne auprès d'une bourse régionale d'accès au logement avec une procédure administrative lourde.

Les assistant-es sociaux-ales du personnel amené-es à accompagner les personnels dans des cas de situations d'urgence (personnels nouvellement nommés, situations de violences, situations précaires et rupture d'hébergement,...) avaient un contact privilégié avec les services du logement des préfectures.

La CGT Educ'action dénonce l'absence de contact direct et humain avec la Direction Régionale du Logement qui ne permet plus aux assistant-es sociaux-ales du personnel d'obtenir des solutions réactives aux situations d'urgence.

Pour la CGT Educ'action, faciliter l'accès au logement aux personnels de l'Éducation nationale, c'est leur permettre d'exercer leur fonction dans des conditions de travail satisfaisantes.

À remettre à un-e militant-e CGT
ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous



4 p. AS
Oct. 2015

Je souhaite :

me syndiquer

prendre contact

Mme / M

Nom

Prénom

Adresse personnelle

CP

Commune

Grade ou corps

Discipline

Établissement (nom/adresse)

CP

Commune

)

E-mail

@

CGT Educ'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex